



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Agence Parcs Canada  
Module de réception des soumissions  
111, rue Water Est  
Cornwall ON – K6H 6S3

Télécopieur pour Soumissions:  
877-558-2349

### MODIFICATION No.5

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

**Tender To: Parks Canada Agency**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: l'Agence Parcs Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqués(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
Fournisseur / de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
111, rue Water Est  
Cornwall, ON K6H 6S3

<b>Title - Sujet</b> <b>Remplacement du barrage du lac Horseshoe</b>	
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> 5P300-16-5458	<b>Date</b> 2016 – 10 - 25
<b>GETS Reference No. – No de reference de SEAG</b>	
<b>Client Reference No. – No. de référence du client</b>	
<b>Solicitation Closes</b> L'invitation prend fin –  at – à <b>14h00</b> on – le <b>2016-11-01</b>	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire -  <b>Heure Avancée de l'Est (HAE) / Eastern Daylight Saving Time (EDT)</b>
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b>  <b>Michel Marleau</b> michel.marleau@pc.gc.ca	
<b>Telephone No. - No de téléphone</b>  <b>(613) 938-5822</b>	<b>Fax No. – No de FAX:</b>  <b>(866) 246-6893</b>
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction:</b>  <b>See Herein</b>	

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER**  
**À ÊTRE COMPLÉTÉ PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur :</b>	
<b>Telephone No. - No de telephone:</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Name</b>	<b>Title</b>
_____	_____
<b>Signature</b>	<b>Date</b>
_____	_____

## **MODIFICATION #5**

### **OBJET DE LA PRÉSENTE MODIFICATION:**

1 - vous trouverez ci-dessous les Questions et réponses # 21 à # 25

2 - Appendice 1 "Formulaire de prix combinés" de l'Appel D'offres doit être supprimé et remplacé par :

*(Le nouveau formulaire est fixé à la fin de cette modification)*

### **TOUTES LES AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CETTE DEMANDE RESTENT LES MÊMES**

**Question 21.** Section 01 14 00 Page 3 states that Two sluices must be operational by no later than February 17, 2017. Is this intended to mean that Phase 1 Construction (Stage 1 - 5) must be complete by this day? Is there a reason for this requirement?

**Answer 21.** This milestone date has been selected for a number of factors. One being to allow the dam to spill a greater amount of water associated with spring freshet. Another key factor is given there is a general in-water work restriction between October 1 and July 15 for cold and warm water fish spawning, the site specific environmental impact analysis has found that environmental impact is mitigated if in-water work is staged and completed within the timelines presented in the contract documents. Note that while work must be complete by May 19, cofferdams and turbidity curtains must be removed and all in-water work complete before May 1. In-water work is restricted between May 1 to July 15 without exception. Additional notable factors associated with the selection of project milestones and final completion date include the operational needs of the dam and the potential impact of construction activities and dam flow alterations on the private kayaking business run by Whitewater Ontario at the site.

**Question 21.** La section 01 14 00, page 3, stipule que deux pertuis doivent être opérationnels au plus tard le 17 février 2017. Est-ce que cela signifie que la phase 1 de construction (étapes 1 à 5) doit être complétée pour cette date? Y a-t-il une raison pour cette exigence?

**Réponse 21.** Cette date butoir a été choisie pour plusieurs facteurs. Un des facteurs étant de permettre au barrage de passer un le débit plus important associé avec la crue de printemps. Un autre facteur clé est qu'étant donné la restriction des travaux dans l'eau entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 15 juillet pour la reproduction des poissons d'eau froide et chaude, l'analyse des impacts environnementaux du site a constaté que les impacts environnementaux sont atténués si les travaux dans l'eau sont échelonnés et complétés dans les délais présentés dans les documents contractuels. Notez que si les travaux doivent être terminés le 19 mai, les batardeaux et rideaux anti-turbidités doivent être retirés – et les travaux en eau terminés – avant le 1<sup>er</sup> mai. Les travaux en eau sont interdits entre le 1<sup>er</sup> mai et le 15 juillet sans exception. D'autres facteurs important sont associés à la sélection des jalons du projet et de la date finale d'achèvement, incluant les besoins opérationnels du barrage et les impacts potentiels des activités de construction et des modifications du débit relâché sur les activités privées de kayak sur le site par Whitewater Ontario.

.....

**Question 22.** The contract states that we shall carry out noise generating work Monday to Friday from 7:00 to 20:00. Please consider extending this duration to allow weekend work as well as night work.

**Answer 22.** The hours of work remain as stipulated; however, extended working hours will be considered during particular time sensitive phases of the project such as the road closure period, approaching in-water work restriction deadlines, milestones and final completion date. Extended working hours does come at an additional cost to Parks Canada as project and operational staff must be at least on call or on standby to respond to site issues and emergencies. These

File Name - Nom du dossier : Remplacement du barrage du lac Horseshoe

costs will be borne by Parks Canada and as such they are to be kept to a minimum. Additional considerations must be made for noise generating activities and health and safety when working outside specified hours is approved.

**Question 22.** Le contrat stipule que nous devons effectuer les travaux générant du bruit du lundi au vendredi entre 7h00 et 20h00. Merci de considérer d'étendre cette période pour autoriser des travaux les fins de semaine ainsi que la nuit.

**Réponse 22.** Les heures de travail restent comme stipulé; cependant, il sera considéré d'étendre les heures de travail au cours de périodes particulièrement sensibles pour l'échéancier comme la période de fermeture de route, à l'approche de la date limite pour les travaux en eau, de jalons et de la date final d'achèvement. Les heures de travail prolongées impliquent des couts additionnels pour Parc Canada car le personnel opérationnel et du projet doivent être au moins de garde, ou de veille, pour répondre aux urgences et problèmes sur le chantier. Ces couts seront pris en charge par Parc Canada et doivent donc être réduits au minimum. Des considérations additionnelles doivent être prises pour les activités générant du bruit ainsi que pour la santé et sécurité lorsque du travail en dehors des heures spécifiées est approuvé.

.....  
**Question 23.** Under which item will the replacement of Vehicle Guide Rail including OPS end treatment be paid under?

**Answer 23.** Refer to Item 13 in rev. 2 of the Lump Sum Table.

**Question 23.** Sous quel item doit être payé le remplacement du rail de guidage des véhicules, incluant la gestion des extrémités selon les dessins standards OPSD?

**Réponse 23.** Référer à l'item 13 dans la révision 2 du tableau des montants forfaitaires.

.....  
**Question 24.** Regarding guiderail, drawing 107 note 7 refers to OPSD 912.130. Please advise if guiderail is single rail or single rail with channel.

**Answer 24.** The guiderail will be single rail.

**Question 24.** Concernant le rail de guidage, la note 7 du dessin 107 réfère au dessin standard OPSD 912.130. Merci de préciser si le rail de guidage est un simple rail ou un simple rail avec canal.

**Réponse 24.** Ce sera un rail simple.

.....  
**Question 25.** Regarding guiderail, drawing 107, please clarify the end terminations required. I would assume the following:

- a. that an attenuator per OPSD 922.532 is required on the south ends (2 each),
- b. that an terminal end per OPSD 912.101 or a leaving end per OPSD 912.235 could be used on the north ends (3 each).

**Answer 25.** An attenuator is not required. On the south ends terminal ends per OPSD 912.101 are required, and on the north ends leaving ends per OPSD 912.235 are required.

**Question 25.** Concernant le rail de guidage, dessin 107, merci de clarifier les extrémités requises. Je suppose ce qui suit :

- a. Qu'un atténuateur selon le dessin standard OPSD 922.532 est requis aux extrémités sud (2 chaque),
- b. Qu'une extrémité terminale selon le dessin standard OPSD 912.101 ou une extrémité de sortie selon le dessin standard OPSD 912.235 pourrait être utilisée aux extrémités nord (3 chaque)

File Name - Nom du dossier : Remplacement du barrage du lac Horseshoe

**Réponse 25.** Un atténuateur n'est pas requis. Pour les extrémités sud, des extrémités terminales selon le dessin standard OPSD 912.101 sont requises, et aux extrémités nord des extrémités de sortie selon les dessins standards OPSD 912.235 sont requises.

.....

**APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (3 pages)**

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

**MONTANT FORFAITAIRE**

- 1) La liste des montants forfaitaires désigne les travaux auxquels une entente à forfait s'applique.
- (a) Les travaux inclus à chaque item sont décrits dans le devis à la section spécifiée en référence.

No.	Section de référence	Catégorie de travail, d'outillage ou de matériaux	Unité de mesure	Total TVH en extra
1	31 23 33.01 31 23 16.26 32 94 00 31 24 13	Travaux généraux et autres items non listés	Montant forfaitaire	
2	01 56 00	Gestion du trafic pour la fermeture temporaire de la route	Montant forfaitaire	
3	35 20 22	Travaux d'assèchement	Montant forfaitaire	
4	01 11 00	Enlèvement de toute signalisation et clôture existante sur le site pour récupération et réutilisation	Montant forfaitaire	
5	01 11 00	Transfert minutieux des "treuils de crabe" existants durant les phases de construction	Montant forfaitaire	
6	01 11 00	Enlèvement et/ou remplacement des composants du système existant de collecte, stockage et transmission de données	Montant forfaitaire	
7	32 91 19 13 32 92 19 16 32 94 00	Restauration du site à la fin des travaux	Montant forfaitaire	
8	05 50 00	Fabriquer, livrer et installer les clôtures et barrières	Montant forfaitaire	
9	01 56 00	Déplacer l'estacade de sécurité aux standard PCA	Montant forfaitaire	
10	05 50 00	Fournir et installer le système antichute	Montant forfaitaire	
11		Fournir et installer la signalisation nouvelle et existante	Montant forfaitaire	
12		Fournir et installer rail de guidage pour véhicule y compris le traitement de fin en linge avec les NPO	Montant forfaitaire	
<b>MONTANT FORFAITAIRE (MF)</b> Excluant les taxes applicable(s)				

Note: Il est rappelé aux soumissionnaires qu'il est de leur responsabilité d'inclure dans leur offre tous les travaux tels que décrits dans les plans et devis. Le prix pour les travaux non pris en compte dans la table des prix unitaires, incluant sans s'y limiter la mobilisation, démobilisation, etc., doit être inclus dans la liste des montants forfaitaires.

**TABLEAU DES PRIX UNITAIRES**

1) La liste des prix unitaires désigne les travaux auxquels une entente de prix unitaire s'applique.

- (a) Le prix par unité et le prix total estimé doivent être entrés pour chaque item de la liste.  
 (b) Les travaux inclus à chaque item sont décrits dans le devis à la section spécifiée en référence.

No.	Section de référence	Catégorie de travail, d'outillage ou de matériaux	Unité de mesure	Quantité estimée (a)	Prix par Unité TPS/TVH extra (b)	Total estimé TPS/TVH En extra c = (a x b)
1	03 30 00 02 41 16 31 23 33.01	Enlèvement du béton	Mètre cube (m <sup>3</sup> )	745		
2	03 20 20 03 20 00	Acier d'armature	Kilogramme (kg)	53200		
3	03 30 00 03 20 10 03 10 00	Béton coulé sur place, pour les items indiqués au 01 22 01.	Mètre cube (m <sup>3</sup> )	1090		
4	03 30 00 03 10 00	Coulis à base de ciment, sans retrait, non métallique,	Mètre cube (m <sup>3</sup> )	1		
5	03 30 00 03 20 10 03 10 00	Béton de masse coulé sur place	Mètre cube (m <sup>3</sup> )	165		
6	03 30 00 03 10 00	Béton de remblai sans retrait	Mètre cube (m <sup>3</sup> )	160		
7	05 05 20	Ancrage Type A (ancrage de roc)	Mètre linéaire (m)	245		
8	01 35 43	Barrière à sédiments	Mètre linéaire (m)	60		
9	01 35 43	Rideaux anti-turbidité	Mètre linéaire (m)	60		
10	05 50 00	Nouvelle demi-poutrelle en acier	Chaque poutrelle	2		
11	05 50 00	Mécanisme de retenue de poutrelle	Chaque mécanisme de retenue	8		
12	06 10 00	Nouvelle poutrelle en bois, incluant le matériel de levage	Chaque poutrelle	6		
13	31 05 16	Matériau de remblai	Mètre cube (m <sup>3</sup> )	220		
14	31 05 16	Matériau granulaire A	Mètre cube (m <sup>3</sup> )	30		
15	31 05 16	Matériau granulaire B	Mètre cube (m <sup>3</sup> )	55		
16	31 37 00	Pierre nette	Mètre cube (m <sup>3</sup> )	11		
17	01 35 43	Drain	Mètre linéaire (m)	60		
18	05 50 00	Seuil de poutrelle	Chaque seuil	4		
19	05 50 00	Protection de rainure de	Chaque rainure	4		

File Name - Nom du dossier : Remplacement du barrage du lac Horseshoe

		poutrelle principale				
20	05 50 00	Couvercle de rainure de poutrelle en aluminium	Chaque couvercle	8		
21	05 50 00	Potence	Chaque potence	1		
22	05 50 00	Base de potence à manchon	Chaque base de potence	2		
23	05 50 00	Boite de stockage avec plaque en acier	Chaque boite	1		
24	05 50 00	Rail ASCE 60lb	Mètre linéaire (m)	274.5		
25	05 50 00	Goupille de levage	Chaque jeu de deux goupilles	12		
26	31 32 19.01 01 35 43	Tapis de fibres de coco	Mètre carré (m <sup>2</sup> )	10		
27	05 50 00	Plaque de protection de pilier en acier et protection de rainure de poutrelle de service	Plaque et protection de rainure pour chaque pilier	3		
28	05 50 00	Demi-plaque de protection de pilier en acier et protection de rainure de poutrelle de service	Demi-plaque et protection de rainure pour chaque pilier	2		
29	31 37 00	Enrochement	Mètre cube (m <sup>3</sup> )	200		
30	31 32 19.01	Géotextile	Mètre carré (m <sup>2</sup> )	140		
31	05 50 00	Supports pour poutrelles	Chaque lot de deux supports	4		
32	32 23 16	Mur en blocs modulaires	Mètre carré (m <sup>2</sup> )	40		
33	32 32 16	Granulat de remplissage	Mètre cube (m <sup>3</sup> )	37		
34	05 50 00	Bollard	Chaque	6		
35	05 50 00	Bollard Rétractable	Chaque	2		
<b>TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC)</b> Excluant les taxes applicable(s)						

Note: Il est rappelé aux soumissionnaires qu'il est de leur responsabilité d'inclure dans leur offre tous les travaux tels que décrits dans les plans et devis.

<b>MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC)</b> Excluant les taxes applicable(s)	
---	--